

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

I. AVANT PROPOS

Le terme «Client» désigne toute personne morale ou physique, ayant passé commande à Lucido Informatique SAS SAS en sa qualité de prestataire de services. Toute personne morale ou physique est aussi définie comme Client quand il demande l'exécution de travaux pour le compte d'une autre personne morale ou physique, quel qu'elle soit, sans être le destinataire de la facturation.

Le terme «Tiers» désigne toute personne physique ou morale non partie au contrat.

Lucido Informatique SAS dont le siège social se situe 3 Boulevard de Clairfont, Naturopôle, Bâtiment H, 66350 Toulouges FRANCE, immatriculée à l'URSSAF Occitanie sous le numéro Siret : 405 305 509 00029. Les horaires de travail de Lucido Informatique SAS sont les suivants : du lundi au vendredi, de 08h30 à 18h00. La prestation comprend tout ce qui est explicitement listé dans le devis et/ou le bon de commande. De façon corollaire, elle ne comprend pas ce qui n'est pas explicité dans ce même champ.

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les droits et obligations des parties lors de toutes commandes passées par un Client auprès de l'entreprise Lucido Informatique SAS dans le cadre de son activité commerciale et cela par tous les moyens mis à sa disposition (courrier, téléphone, e-mail, etc). Il est expressément entendu que toutes les clauses imprimées en marge, dans le corps des lettres et des bons de commande du Client, étant contraires aux présentes Conditions Générales de Vente, ne peuvent être opposées à Lucido Informatique SAS, à moins que ces clauses n'aient fait l'objet d'un accord écrit préalable particulier au contrat considéré.

Lucido Informatique SAS se réserve le droit de modifier ses Conditions Générales de Vente, ses formules et ses tarifs à tout moment et sans préavis. Ces modifications n'auront aucune incidence sur les commandes en cours.

Le Client faisant appel aux services de Lucido Informatique SAS reconnaît avoir pris connaissance des capacités techniques avant de solliciter son intervention.

Le Client accepte sans réserve les Conditions Générales de Vente présentes, le cahier des charges (joint au bon de commande le cas échéant), dès lors qu'il signe le bon de commande ou le devis ci-joint.

Pour une signature valable, le Client apposera lors de la commande sa signature précédée de la mention manuscrite «lu et approuvé» au bas du présent document. L'acte de validation du présent document

sera valable, suffisant et également considéré comme acceptation sans réserve de ce contrat de la part du Client.

Un bon de commande ou un devis signé par le Client, implique de sa part la connaissance des Conditions Générales de Vente présentes.

II. RESPONSABILITE DU CLIENT

Afin de permettre la réalisation de la commande dans les meilleures conditions, le Client s'engage à fournir des informations justes et sincères et s'engage à prévenir Lucido Informatique SAS de tout changement concernant les données fournies et sera seul responsable des éventuels dysfonctionnements qui pourraient résulter d'informations erronées. Le Client doit maintenir une adresse e-mail et une adresse postale valides.

III. ENGAGEMENT DES PARTIES

D'une façon générale, le Client et Lucido Informatique SAS s'engagent à collaborer activement afin d'assurer la bonne exécution du contrat. Chacun s'engage à communiquer toutes les difficultés dont il aurait connaissance au fur et à mesure de l'avancement du projet, pour permettre à l'autre partie de prendre les mesures nécessaires.

A/ LE CLIENT

Le Client s'engage à :

- Établir un cahier des charges ou un brief le plus précis possible détaillant la nature et l'environnement de la commande à réaliser, et qui ne subira plus de modification, sauf accord des parties, après avoir été approuvé par Lucido Informatique SAS.
- Remettre à Lucido Informatique SAS le bon de commande/devis signé selon les modalités précisées en première partie (Avant-Propos) des présentes Conditions Générales de Vente.
- Collaborer activement à la réussite du projet en apportant à Lucido Informatique SAS, dans les délais utiles, toutes les informations et documents nécessaires à la bonne appréhension des besoins et à la bonne exécution des prestations.
- Fournir tous les éléments documentaires, graphiques et textuels nécessaires à la bonne réalisation du contrat (notamment dans les bons

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

formats, exploitables en fonction des supports visés] et toutes les informations légales à ajouter dans les documents. Le Client endosse la responsabilité de fournir le contenu des documents qu'il édite.

- Être titulaire des droits de propriété intellectuelle nécessaires portant sur l'ensemble des éléments ci-dessus transmis à Lucido Informatique SAS. La recherche d'antériorité des noms et des créations est à la charge du Client et reste sa responsabilité. Seule la responsabilité du commanditaire pourra être engagée à ce titre.
- Garantir Lucido Informatique SAS contre toute action qui pourrait lui être intentée du fait du caractère des données ou informations (textes, images, sons) qui auraient été fournies ou choisies par le Client.
- À contrôler, relire et demander les corrections éventuelles de la maquette avant validation définitive ou signature du bon pour validation. De fait, le client ne peut en aucun cas mettre en cause la responsabilité de Lucido Informatique SAS après cette signature dans le cas où il aurait omis de signaler une erreur ou un oubli apparaissant sur la maquette présentée pour validation.
- Se conformer strictement aux préconisations techniques et visuelles faites par Lucido Informatique SAS.
- Régler dans les délais précis les sommes dues à Lucido Informatique SAS.
- Être solidairement responsable pour le paiement des factures établies à la demande d'un donneur d'ordre, au nom d'un tiers et d'être solidairement responsable de l'exécution des autres engagements prévus dans le présent contrat.
- Informer Lucido Informatique SAS d'une éventuelle mise en concurrence avec d'autres sociétés.
- Ne pas divulguer, sans l'accord de Lucido Informatique SAS, les propositions visuelles non finalisées. Elles restent la propriété exclusive de Lucido Informatique SAS, les droits d'utilisation et de diffusion achetés par le Client au terme du présent contrat concernent seulement la création finale et non pas l'ensemble du processus créatif.
- Ne pas divulguer, les devis qui sont établis par Lucido Informatique SAS pour le compte du Client et qui sont de fait confidentiels.

B/ LUCIDO INFORMATIQUE SAS

Lucido Informatique SAS s'engage à :

- Au besoin, intervenir dans l'élaboration du cahier des charges/brief, conjointement avec le Client.
- Garantir que ses productions sont juridiquement disponibles et ne sont pas grevées de droit des tiers, salariés ou non de Lucido Informatique SAS, pour les utilisations prévues au titre du contrat.
- Informer de manière régulière et efficace le Client de l'avancée de la réalisation du projet et ce, notamment, au travers de validations soumises au Client.
- Conserver au minimum 12 mois d'archive (films, images, photos, maquettes, créations, CD, DVD ou supports de toutes sortes dont elle a possession). Au-delà de 12 mois à compter de la date de la dernière commande enregistrée, seul le Client sera responsable de l'archivage de ses données.
- Garantir au mieux la sécurité et la confiance à son Client dans le cadre de sa mission en cours, notamment, en s'imposant une obligation générale de discrétion. Lucido Informatique SAS considérera comme strictement confidentiel et interdit de divulguer toutes informations, documents, données ou concepts dont elle pourra avoir connaissance durant l'exécution de la présente prestation et dont elle n'est pas l'auteure. En particulier, Lucido Informatique SAS s'engage à ne pas conserver les informations auxquelles elle aurait pu avoir accès concernant les identités et données personnelles de la clientèle du Client. Lucido Informatique SAS utilisera exclusivement les informations fournies par le Client durant leur collaboration pour effectuer la mission qui lui a été confiée. Ces engagements s'appliqueront pendant la durée du présent contrat et après sa fin ou sa résiliation.
- Garantir la confidentialité lorsqu'elle travaille sur les projets du Client, et ce jusqu'à 2 mois après la fin de la mission, sauf si le Client publie ou officialise (de quelques manières que ce soit) les visuels de Lucido Informatique SAS avant ce délai.
- Lucido Informatique SAS s'engage à communiquer ses dates de fermeture aux Clients avec lesquels un contrat est en cours.

IV. FRAIS ANNEXES

Les frais techniques et éléments divers éventuellement nécessaires à la réalisation des prestations de Lucido Informatique SAS et ne relevant pas de ses offres ne sont pas compris dans les prix indiqués. Il s'agit par exemple des

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

polices typographiques, des photographies ou illustrations issues de banques d'images, ...

V. BON DE COMMANDE, DEBUT ET FIN DES TRAVAUX

Le Devis et les Conditions Générales de Vente (CGV) signés par le Client valent exclusivement ensemble pour acceptation de ces derniers et font office de bon de commande.

Les devis émis par Lucido Informatique SAS sont valables à la date de leur établissement et pour une durée d'un mois. Ils sont susceptibles d'être révisés notamment en fonction de l'évolution du cahier des charges. Celui-ci doit s'accompagner du paiement d'un acompte de 30% du prix global des prestations à fournir. Les travaux débiteront lorsque tous les documents (devis et CGV signés, facture d'acompte payée) et éléments documentaires graphiques et textuels nécessaires à la bonne réalisation du contrat, seront à la disposition de Lucido Informatique SAS.

Le délai de réalisation de la commande est défini dans le cahier des charges joint au devis et signé par le Client. À défaut, le délai maximum de réalisation par Lucido Informatique SAS de la commande passée par un Client agissant en qualité de consommateur et validée est fixé à 2 mois. En aucun cas Lucido Informatique SAS ne pourra être tenu pour responsable des pertes de temps occasionnées par le Client : modifications ou corrections des données après la date du bon de validation fixée à la commande.

La durée de validité des marchés conclus pour des livraisons échelonnées au fur et à mesure des besoins du Client, ne peut en aucun cas excéder la période prévue au Bon de Commande. Faute de demande de livraison à la fin de cette période, le marché sera facturé en totalité.

VI. VALIDATIONS

Après la (ou les) phase(s) de réalisation du projet, le Client s'engage à transmettre à Lucido Informatique SAS ses validations de manière claire et explicite par l'envoi d'un e-mail ou d'un courrier daté et signé à Lucido Informatique SAS. Il est convenu entre les deux parties que la prise en considération de demande(s) de modification faites par d'autres moyens, notamment oralement, sont laissées à la convenance de Lucido Informatique SAS.

À défaut d'une validation ou d'une demande de modification des maquettes par le client dans un délai de quinze jours, celles-ci seront considérées comme validées par les deux parties. Le travail réalisé, livré et tacitement validé, implique que les sommes correspondantes à ce travail sont dues.

VII. FACTURE ET REGLEMENT

Tous les projets sont facturés, qu'ils soient ou non d'exécution définitive, après la signature d'un devis par le Client et la mission (ici contractualisée) accomplie par Lucido Informatique SAS.

Sauf délai de paiement supplémentaire clairement accordé, le règlement de la facture est dû à la date de livraison ou au maximum 30 jours après l'émission de celle-ci. Le paiement s'effectue par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de Lucido Informatique SAS avec indiqué au dos IBAN : FR76 1660 7000 1838 1217 7836 182, RIB : 16607 00018 38121778361 82, BIC : CCBPFRPPPPG.

En cas de retard, des pénalités seront exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire conformément à la loi. Ces pénalités s'élèvent à 2.7% du montant total TTC de la facture par jour de retard. Le calcul des pénalités commencera le deuxième jour ouvrable après la date de règlement indiquée sur les factures. Le calcul prendra fin le jour de la réception du règlement. En cas de non-paiement, le client prendra en charge tous les frais de recouvrement.

VIII. DROIT DE RETRACTATION

Dans le cas d'une prestation destinée à un Client particulier, ce dernier en tant que consommateur dispose d'un droit de rétractation de 15 jours à partir de la validation de l'offre (ici le devis émis par Lucido Informatique SAS). Si les travaux ont débuté au moment où le Client se rétracte, Lucido Informatique SAS est en droit de facturer les prestations effectuées et de réclamer des pénalités pour l'annulation du devis. En vertu de l'article L. 121-21 du Code de la consommation, seul le Client en qualité de particulier peut exercer son droit de rétractation. Selon la loi Hamon (17 mars 2014), Art. Préliminaire du Code de la Consommation : « est considéré comme un consommateur toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale ». De fait le Client en qualité de professionnel ayant passé commande auprès de Lucido Informatique SAS via la validation d'un devis ne peut bénéficier du droit de rétractation de 15 jours prévu par le Droit de la Consommation.

IX. ACOMPTES ET ANNULATION DE COMMANDE

En cas de rupture du contrat avant son terme par le Client, celui-ci s'engage formellement à régulariser et rétribuer les montants relatifs au calendrier en cours, aux prestations réalisées ou en cours de réalisation, ainsi qu'aux services complémentaires effectués.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

L'acompte déjà versé restera acquis par Lucido Informatique SAS, constituant un dédommagement pour le travail entrepris.

X. LIEU DE TRAVAIL ET DEPLACEMENTS

Sauf accord écrit entre Lucido Informatique SAS et le Client, Lucido Informatique SAS se réserve le droit d'assurer sa mission en dehors des locaux du Client et de choisir le lieu où il la réalisera. Le Client, s'il peut le proposer, s'engage à ne pas imposer à Lucido Informatique SAS une présence physique ou un déplacement dans quelque endroit, ceci quelle que soit la phase ou l'avancée de la mission.

XI. LA FORCE MAJEURE

Les parties ne peuvent être considérées comme responsables ou ayant failli à leurs obligations contractuelles, lorsque le défaut d'exécution des obligations respectives a pour origine la force majeure ; le contrat entre les parties est suspendu jusqu'à l'extinction des causes ayant engendrées la force majeure.

La force majeure prend en compte des faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles et indépendants de la volonté des parties, malgré tous les efforts raisonnablement possibles pour les empêcher. Sont aussi considérés comme cas de force majeure, le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, pandémie, l'arrêt des réseaux de télécommunication, et notamment tous les réseaux accessibles par Internet, ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication extérieurs aux parties. La partie touchée par la force majeure en avisera l'autre dans les 5 jours ouvrables suivant la date à laquelle elle en aura eu connaissance. Les deux parties conviendront alors des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie.

XII. REGLEMENT ET LITIGES

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par la loi française. Toute contestation ou litige portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera porté, à défaut d'un accord amiable entre les parties, devant les tribunaux de Perpignan, à qui elles attribuent expressément juridiction.

Toute réclamation doit parvenir à Lucido Informatique SAS dans les 48 heures qui suivent la livraison par lettre recommandée avec A.R., le cachet de la poste faisant foi. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être retenue.

XIII. PROPRIETES DES TRAVAUX REALISES

Les images acquises pour le compte du Client auprès des éditeurs d'images et dites «libres de droits» telles que l'usage les consacre aujourd'hui, ne signifient pas que le Client devient propriétaire de ces images. Seule Lucido Informatique SAS reste lié à l'éditeur par un contrat de licence, qui lui donne le droit de reproduire ces images. Le Client ne peut pas reproduire l'entièreté ou une partie de ces images et reste expressément soumis aux conditions spécifiques de l'éditeur d'images.

La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la commande, demeurent la propriété entière et exclusive de Lucido Informatique SAS tant que les factures émises ne sont pas payées en totalité par le Client. De façon corollaire, le client deviendra propriétaire de fait de la production, des droits d'utilisation et diffusion (dans le cadre défini par le bon de commande) cédés à compter du règlement final et soldant toutes les factures émises par Lucido Informatique SAS dans le cadre de la commande.

Sauf mention contraire figurant sur le devis, les fichiers de production et les sources restent la propriété de Lucido Informatique SAS. Seul le produit fini sera adressé au Client. L'auteur n'a pas l'obligation de mettre à disposition du Client les fichiers sources mais seulement le résultat de son travail sous une forme exploitable.

Les travaux réalisés par Lucido Informatique SAS, en particulier les études préalables, restent confidentiels et ne peuvent en aucun cas être transmis par le Client à une personne tierce sans accord préalable.